

Canada.

Province de Québec

District d'Outaouais

8 Janvier 1906

Municipalité du Canton Joly.

À une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly, tenue le huitième jour de janvier, à l'heure de l'après-midi, à la Maison de J. A. Béginette, en la dite au village de Labelle, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public précédemment donné à cet effet, par J. A. Béginette Secrétaire-Trésorier, le vingt-septième jour de décembre mil neuf cent-vingt, dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au procès verbal de cette assemblée et conservé aux archives du dit Conseil, sans la présence de Charles Martin, nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la Municipalité aude dite, le quatrième jour de décembre mil neuf cent-vingt.

L'assemblée ayant donné lecture des dits avis publics et certificat de publication, auquel la dite assemblée a reçu les électeurs présents de professer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

1^e Professe par M. Maïsle St-Pierre cultivateur du Canton Joly, secondé par M. Léopold Belisle Cultivateur du

Canton Joly que M. J. B. Léopold Belisle cultivateur du Canton Joly soit nommé conseiller en remplacement de M.

Thomas Labanté sortant de charge

2^e Professe par M. Maïsle St-Pierre cultivateur du Canton Joly, secondé par M. Joseph Belisle

cultivateur du Canton Joly que M. Jules Brassard
cultivateur du Canton Joly soit nommé con-
seiller en remplacement de lui-même.

Une heure après l'ouverture de l'assemblée n'ayant
pas eu plus de candidats à élire, M. M.

J. B. Bedillette et Jules Brassard ont été élus
conseillers de la Municipalité du Canton
Joly, par acclamation.

Donné à Labelle le huitième jour de Janvier
mil neuf cent six.

Charles Martin Président

Canada

Province de Québec
District d'Ottawa

} Je Dommisse Labelle, ayant été dernièrement
nommé conseiller de la Municipalité du
Canton Joly, fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement et de
ma connaissance. Ainsi que Dieu me soutient
en aide.

Assurant devant moi
à Labelle ce premier Février } Dommisse Labelle
mil neuf cent six. } Conseiller.

J. B. Bedillette L.P.

Canada

Province de Québec
District d'Ottawa

} Je J. B. Bedillette, ayant été dernièrement
nommé conseiller de la Municipalité du
Canton Joly, fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi que Dieu me soutient en
aide.

J. B. Bedillette
Conseiller

Assurant devant moi à
Labelle, ce cinquième jour de Février
mil neuf cent six. J. B. Bedillette L.P.

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

je, Jules Brassard, ayant été dément
membre conseiller de la Municipalité
du Canton Joly. fais serment que je renflai
bien et fidèlement les devoirs de ma
charge et cela au meilleur de mon jugement
et de ma capacité; ainsi que Dieu me sait en
aide

Casserment devant moi à
Labelle ce cinquième jour }
de Février mil neuf cent six } Jules Brassard
mil neuf cent six } Conseiller.
J. Brassard L.P.

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal
du Canton Joly. tenue à la salle ordinaire des
sessions, le cinquième jour de Février mil
neuf cent six, à dix heures de l'avant-midi,
conformément aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec à laquelle session
assurent M. le Maire Charles Martin
et M. M. les Conseillers Jules Brassard; J.B.
Prost Cédelot ne formant pas
partie du conseil.

Prisur par M. Jules Brassard; secondé par
M. J.B. Cédelot que la séance soit
ajournée à vendredi à dix heures, le 8 Février
1906 pour toutes affaires de routine.

5 Février 1906

Canada
Province de Québec
District d' Ottawa

8 février 1906

Pierre Dauphin

Municipalité du Canton Joly.
Conformément à son édiction
à une session spéciale du Conseil Municipal
du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire
des sessions, le huitième jour de Février, mil
neuf cent six, à dix heures de l'avant-midi.
Conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec, à laquelle
session sont présents M. le Maire Charles
Martin et M. M. les Conseillers Damase
Labelle; Maire S. Pierre; Jules Brassard;
J. B. Labelle, faisant un énoncé sans
la présence de M. le Maire.
Etat statut et ordonne et le conseil
statut et ordonne par résolutions comme
suit:

Professez M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
que les résolutions passées à la séance
du 11 Décembre 1905 soient confirmées.

Adoptée unanimement.

Professez M. le Conseiller Jean Vallée
Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
et Damase Labelle que M. Charles Martin
soit nommé maire de la Municipalité
du Canton Joly.

Adoptée unanimement.

Professez M. le Conseiller Pierre Dauphin
Secondé par M. le Conseiller Damase Labelle
que la séance soit adjournée pour des
minutes. Charles Martin Maire
Conformément à son édiction le conseil
d'assemblée après le délai de dix minutes.

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin.
 Secondé par M. le Conseiller J. B. Bedotte
 Que M. J. A. Bignasse soit reconnu secrétaire
 trésorier au poste de \$50.00 par an et faire
 garder en sa possession dans les dépôts et
 archives et faire usage qui regardera
 l'administration générale du Conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Gules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 Que M. le Maire et M. le Secrétaire-trésorier
 soient en leur qualité respective sauf
 autorisés à signer, en renonçant
 à un billet de la somme de \$364.82, un
 billet de la somme de \$350.00, à quatre mois,
 à la Banque des Marchands du Canada à
 $\frac{8}{5}$ francs

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Damase Labelle
 Secondé par M. le Conseiller Moïse St-Pierre.
 Que ce conseil demande au gouvernement
 de faire arperter les terres non arpentées dans
 le dit canton.

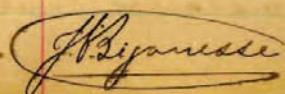
Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jean Vallée
 Secondé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 que M. la secrétaire présente par M. André
 Brassard au montant de \$2.00 soit payé
 payable par le propriétaire du lot N° 11 Rang I

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse St-Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement:

 J.A. Bignasse S.T. Charles Martin Maire

Canada
Province de Québec
District d'Outaouais
2 Avril 1906

Municipalité du Canton de Valcourt.

À une session générale du Conseil Municipal du Canton de Valcourt, tenue à la salle ordinaire des sessions, le deuxième jour d'Avril mil neuf cent six, à dix heures de l'avant, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. M. les Conseillers Charles Martin; Damase Labelle; Jules Brassard; Maire $\frac{1}{2}$ Pierre; J.B. Bedelotte; Jean Vallée; Pierre Dauphin fermant cette quorum sous la présidence de M. le Maire Charles Martin.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolutions comme suit:
Première par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
Que les dernières résolutions soient confirmées. — J.
P.

Adoptée unanimement.

Préféré par M. le Conseiller, Pierre Dauphin
Secondé par M. le Conseiller, Maire $\frac{1}{2}$ Pierre.
Une voie soit donnée à l'Inspecteur de voirie M.
Rodrigue Nault en il fasse refaire les cabots
sur le terrain appartenant à Pierre Nault
et sur le terrain N^o 4 Rang 10, et que il s'infor-
me qui doit faire les travaux et faire rapport.
Les travaux urgents seront fait immédi-
atement ^{au} le terrain ~~de~~ de la Côte du lot N^o
4 Rang 10.

Adoptée unanimement.

Préféré par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller J.B. Bedelotte,
Une voie soit donnée à la Cie du C.P.R. de
faire les travaux nécessaires pour l'établisse-

des lots N^os 40, 39, 35, 37, 36, 35 Ray Et de bavoir
la calotte sur le lot N^o 38 Ray.
Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
secondé par M. le Conseiller Maïne 8^e Pierri
Que la résignation ~~soit~~ de M. J. B. Bedotelle
comme estimateur soit accepté et que M.
Pacifique Labelle soit nommé estimateur
en remplacement de M. J. B. Bedotelle.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Charles Martin
Maire

(O. P. Bépanesse Sec. Trés.)

Canada

Province de Québec
District d'Outaouais

} Municipalité du Canton Guy.

À une session générale du Conseil Municipal
du Canton Guy, tenue à la salle ordinaire des
sessions, le quatrième jour de juillet mil-mille-
cent-six, à dix heures de l'avant-midi, conformément
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec, à laquelle session présent:
M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers
John Vallée; J. B. Bedotelle; Jules Brassard.

Formant un
gouvernement sans la présidence de M. le Maire.
Est statué et voté par résolutions comme
suit:

Proposé par M. le Conseiller John Vallée
secondé par M. le Conseiller Jules Brassard.
que les résolutions passées à la séance du

dernier jour d'Avril dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Gules Brassard
Secondé par M. le Conseiller J. B. Bedilatte
que le conseil déclare vacante la place du
Conseiller de M. Maïsé S.^e Pierre qui a laissé
la Municipalité.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Bedilatte
Secondé par M. le Conseiller Ghan Vallée
Que le maire de M. le Baran d'Habegny soit nommé
du rôle d'évaluation pour être remplacé par
celui de M. Thomas Labanté.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ghan Vallée.
Secondé par M. le Conseiller Gules Brassard.
Que le Compté présenté par M. Frédéric Languen
inspecteur de voirie soit accepté pour entretien
de la Mairie: "Pauhle" en juillet 1906.

A Augustin Languen 109 +
a. Edouard Langney (par un Ledger) + 1.00

118 + Rue le Compté au Conseil de Compté soit accepté + 9.44

Que le Compté présenté par l'Inspecteur de voirie
Joseph Bejeau père,

1015 A Arthur Martin pour entretien de la Mairie
Pauhle en hiver de 1905-1906 + 20.00

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Gules Brassard
Secondé par M. le Conseiller Ghan Vallée.
Que M. Charles Martin et J. B. Bedilatte
soient nommés pour examiner les documents
de la Corporation du Cantor Galv. et faire rapport
à la prochaine conseil assemblée du Conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, J. B. Lébellette
 Secondé par M. le Conseiller, Jules Brassard.
 Que le Conseil accepte le compte présenté par
 J. A. Bigarreux, pour exiger un b. emprunt
 de Dame venue Aldie Auger, au montant de
 dix francs.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller, J. B. Lébellette.
 Que le compte présenté par J. A. Bigarreux
 au montant de 1825.00 faire location de
 salle des assises jusqu'au 1^{er} juillet 1906 soit
 accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller J. B. Lébellette.
 Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Charles Martin / Marie
J. A. Bigarreux Sec. trés.

Canada
Province de Québec
District d' Outaouais

Municipalité ~~sécession~~ du Canton Joly.

3 juillet 1906

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions, le treizième jour de Juillet mil neuf cent six, à dix heures de l'avant midi; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. les Conseillers Jules Brassard; Pierre Dauphin; Gérard Vallée J.B. Godinot; Gérôme Vigneau formant un quorum sans la présence de M. le Maire. Est statué et ordonné que ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller, Jules Brassard Secrétaire par M. le Conseiller, Pierre Dauphin fils. Que les résolutions passées à la séance du quatrième jour de Juin dernier 1906 soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard Secrétaire par M. le Conseiller Gérard Vallée.

Que le compte présenté par M. Marier inspecteur de l'aire au montant de \$2.50 soit accepté et payé par M. Thomas Labanté payable par le dat. N° 19 Rang A du Canton Joly.

Que le compte présenté par M. Joseph Boisvert inspecteur de l'aire pour l'entrepreneur de l'aire de l'année 1905-1906 de la Manutention du chemin Chapleau au montant de \$20.00 soit accepté et payé à M. Alric Brassard payable par les intérêts de la dite Manutention.

Adopté unanimement.

Préferez Jus M. le Conseiller G. B. Lédeulotte
 Secundi Jus M. le Conseiller Jules Brassard.
 Qu M. Germain Valiquette soit nommé conseiller
 en remplacement de M. Moise St. Pierre démissionnaire
 Adopté unanimement.

Canada

Province de Québec } Muni cérémonie du Cantini Poly.
 Laurier d' Ottawa }
 Je sans-ignor, que gre ayant été nommé
 conseiller de la Municpalité du Cantini Poly.
 Jus avouement que je remplirai bien et
 fidèlement les devoirs de ma charge et cela
 au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Aussi que Dieu me sait en aide.
 (asserment devant moi)

Labeled ce troisième jour } Germain x Valiquette
 de juillet 1906. } marge

G.P. Séjourné Sec. Trés.

M. Germain Valiquette prend son siège.

Préferez Jus M. le Conseiller G. B. Lédeulotte

Secundi Jus M. le Conseiller Ghislain Vallée

que M. Secrétaire-Tresorier soit autorisé à acquérir
 un avis à l'Inspecteur de voirie J.G. Lacourbe
 de faire refaire les chemins dans son arrondissement
 de cette date à samedi prochain, que \$2.00 soit accordé
 pour l'avis. Adopté unanimement.

Préferez Jus M. le Conseiller

Secundi Jus M. le Conseiller

Qu sur son rapport que M. W. Nault ne
 peut pas refaire son chemin, M. Joseph Begeau
 inspecteur de voirie
 obre un avis d'avis, fasse refaire les le dit chemin
 et fasse les dépenses nécessaires pour rendre
 le chemin passable,

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, J. B. Labelle
 Secundi par M. le Conseiller, Pierre Dauphin.
 Que sur son rapport que il est nécessaire de dépenser
 plus d'argent que voulu par lui, pour réparer le
 chemin de fer au lot appartenant à M. H.
 Labelle, ille. Isaié Lagnau inspecteur de voirie
 soit autorisé à dépenser l'argent nécessaire
 pour rendre le chemin passable.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Labelle
 Secundi par M. le Conseiller Ghislain Vallée
 Que la Mairie: Paroisse soit sans la juridiction
 de l'inspecteur de voirie Edouard Langlois.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseiller, J. B. Labelle.

Rejet en 1905 + Que la somme de \$6.45 fasse à P. Nantel pour
 travaux faits au canal d'égout des lots N° 3, 4, 5; 6
 Range b. soit accepté et jugé et que la résolution du
 25^e me juillet de Mai 1904 soit annulé et que
 ce dit compte soit jugé par le dit Conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ghislain Vallée
 Secundi par M. le Conseiller J. B. Labelle.

Que M. le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire
 les entrées de 4 documents Règlement N° 12; Procès-
 verbal des Rangés de E. T. Règlement N° 20; Règlement
 N° 16 dans le livre adopté et faire la somme
 Caisse f. 29 X de \$4.00.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Labelle
 Secundi par M. le Conseiller Jules Brassard
 que M. le Maire et M. le Secrétaire Trésorier en
 leur qualité respectives soient autorisés à signer un

billet de \$350.00, à la Banque en remplacement
d'un billet de \$350.00 du à la Banque des
Marchands.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
Secondé par M. le Conseiller Gérôme Valiquette.
Quo la séance soit levée

Adopté unanimement.

Par les Marteau Mairi

Présente Secrétaire.

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Poly-

A une session générale du Conseil Municipal
du Canton Poly, tenue à la salle ordinaire
des sessions, le quatrième jour de septembre
4 Sept. 1906 mil neuf cent six, à dix heures de l. avant-
midi, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session ~~sessions~~ sont présents
M. M. les conseillers le Maire L. Martin
et de M. M. les Conseillers Gules Brassard; J. B.
Lédelette; Jean Vallée; Gérôme Valiquette;

formant un quorum sans la présence de
M. le Maire.

État statut et ordonne et ce conseil statut
et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller ^{Jean Vallée}
Secondé par M. le Conseiller ^{Gérôme Valiquette}

Quo les résolutions passées à la séance du

+

Trésième jour de Juillet dernier saint-Louisianus

Adoptée unaniment:

Proposé par M. le Conseiller; Jean Vallée
Secondé par M. le Conseiller; Jérôme Valiquette.
Que le rapport de l'auditeur M. G. P. C. Paquet,
présenté à cette séance, depuis le premier jour
de Novembre 1904 au trentième jour
de Décembre 1905; faisant constater l'état
des Comptes de la Corporation soit accepté.

Adoptée unaniment.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller J. B. Lebellette.
Que les Comptes suivants soient acceptés et
payés.

- | | | |
|-------|---|--------|
| + 154 | Pour Mme Mault du Rang I payable
à J. J. Lacombe 180 + | + 4.26 |
| + 155 | Pour M. Harridas Labelle payable à
Jas. Lamyne 180 + | + 3.76 |
| + 154 | Pour la Mault du Rang I payable à
Isai Lagrave (19) + | 7.75 |
| + 153 | Pour H. Labelle payable à Isai Lagrave (19) + 1.20 | |
| + 155 | Pour H. Labelle payable à Isai Lagrave (19) + 4.13 | |
| | Pour le N° 11 Rang I à A. B. Paquin payable
à J. J. Lacombe | 100 |
| | Pour la Mault du Rang I payable à
J. J. Lacombe | 100 |
| | Pour le lot N° 11 Rang I à A. B. Paquin payable
à J. J. Lacombe à l'ordre de | 100 |
| | Pour la Mault du Rang I payable à
Pierre Blot | 100 |
| | Pour le lot N° 11 Rang I à A. B. Paquin payable
à Jules Brassard | 100 |
| | Pour le lot N° 13 Rang I Mault payable
à André Brassard | 500 |

+ 147 Pour la Mante Urbain payable à Louis		
Sainctard 151 +		+ 6.00
(151) + 152 Pour Fr. de Sole Bastien, closé la Mante de et Ray Marcan Brisson, payable à Antoine Rochon (154) +		4.38
+ 153 + 154 Pour Thomas Brisson, closé dans la Mante- Brisson	(158) +	4.38
+ 155 + 156 Pour Mante Languin payable à Jas. Chabot et (182) +	1.00	
+ 157 + 158 Pour Mante Languin payable à Ed. Savigny + (183) +	1.50	
+ 159 + 160 Pour Joseph Larivière payable à Joseph Bégin (110) +	2.50	
+ 161 + 162 Pour Adelard Dauphin payable à Joseph Bégin fils (111) +	2.50	
+ 163 + 164 Pour Joseph Larivière payable à Joseph Bégin (110) +	2.50	
+ 165 + 166 + 167 Pour Adelard Dauphin " " " (110) +	2.50	
+ 168 + 169 Pour Pierre Plessis N° 21 payable à J. Bégin (110) +	62	
+ 170 + 171 Pour Mante Moillysere payable à H. Soual (184) +	9.00	

Adopté unanimement -

Professeur M. le Conseiller G. B. Lebelotte
Second Professeur M. le Conseiller Germain Valiquette -
Que M. J. J. Lacambre soit nommé de se rendre
à la prochaine assemblée du conseil pour donner
des explications sur ces comptes -

Adopté unanimement :

Professeur M. le Conseiller Jean Vallée
Second Professeur M. le Conseiller Jules Brizard
Pour la Mante que les Comptes suivants soient
acceptés

Pour la Mante Brisson -

+ 172 La Cie. de Rardeauze doit à H. Languin & Frères (127)	4.50
+ 173 Fr. Hagnes	" (127) + 2.25
+ 174 Jean Terrault	" (127) + 3.38
+ 175 + 176 Fr. de Sole Bastien; Jas. Marcan; R. Marcan (127) +	4.50
+ 177 Thomas Brisson	" (127) + 4.50
+ 178 Albert Marcan	" (127) + .75
+ 179 George Marcan	" (127) + .75
+ 180 R. Lalelle	" (127) + 2.00

22.6.3

Proposé par M. le Conseiller Julie Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Germain Valiquette,
 Où sur le Rappart de l'Inspecteur de voirie M. Gérard Languir que le chemin de front de M. A. Hauke
 est en très mauvais état; soit autorisé à faire
 réparer le dit chemin et faire les dépenses nécessaires
 pour la dite réparation.

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller, John Waller +
 Secondé par M. le Conseiller, J. B. Cédolat.
 Où M. J. A. Rigaud soit nommé administrateur
 pour verbaliser la Mandé Brassard n° 2. et les
 opérations du Rang I. et du Rang II. Le rapport fait dans les 3 derniers mois.
 Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Germain Valiquette
 Secondé par M. le Conseiller, J. B. Cédolat.
 Où M. le Maire et M. le Secrétaire Trésorier
 en leur qualité respectives soient autorisés
 à signer un bulletin de 88 58.80 pour salder
 le compte des a. J. A. Rigaud d'après audit avis
 de Comptes.

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller J. B. Cédolat
 Secondé par M. le Conseiller Germain Valiquette et John Waller
 Où M. Joseph Barnim soit nommé
 Conseiller en remplacement de M. Kammer +
 Labelle demissionnaire

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Germain Valiquette
 Secondé par M. le Conseiller J. B. Cédolat.
 Où la séance soit levée

Adopté unanimement

J. A. Rigaud Charles Martin Maire
 Lect. très.

Canada } Municipalité du Canton Galy.

Province de Québec }

District d' Ottawa } A une session générale du conseil Municipal

Octobre 1^{er} 1906 } du Canton Galy. tenue à la salle ordinaire
des sessions, le premier jour d'Octobre

mil neuf cent six, à des heures de l'après-midi; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les conseillers Jules Brassard; Gerome Valiquette; Pierre Dauphin;

formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolution communement sint:
Premier par M. le Conseiller Jules Brassard
Second par M. le Conseiller Pierre Dauphin
que les résolutions jasées le quatrième
jour de Septembre mil neuf cent six,
soient acceptées.

Adoptée unanimement -

Proposée par M. le Conseiller Pierre Dauphin
Second par M. le Conseiller Gerome Valiquette
que les comptes présentés par M. l'Inspecteur
de Vairie Gustave Brisson soient acceptés.

Ouvrage fait à la Main Jules Brassard et la
Montagne.

sur Louis Gauthier fils (55)	fagi	+	6.25
" Emile Beauchemin (37)		+	6.88
" Julian Brassard (123)		+	2.50
" Alphonse Belanger fils (186)		+	2.50
" Alphonse Belanger pere (187)		+	3.75
" Gustave Brisson (174)		+	5.75
			30.63

Travaux fait dans la ferme du lot N° 10
Rang 4. J. B. Dauphin (1885) +

par Louis Grubier fils (55) + .63
" Emile Beauchaine (37) + 94
" Gustave Brisson (174) + 375
5.32

(189) + Travaux fait sur le lot N° 13 Rang 4.

par Emile Beauchaine (37) + 1.25

Travaux fait sur le lot N° 16 Rang 4 (126) +

par Gustave Brisson (174) + .63

Que les Camptis présentés par M. L'Insécurité
de marine J. J. Lacambre soient acceptés.

par au lot N° 11 a. V. P. Pastore Rang 1 (137) +
par J. J. Lacambre (169) jpxi + 5.00

+ par Gustave à la Mané du Rang 1 Chemin
de la Chapelle (179) +

par J. J. Lacambre (164) jpxi + 3.75

Adopté unanimement.

Préféré par M. le Conseiller; Girard Valiquette

Secrétaire par M. le Conseiller; Pierre Dauphin.

Que la somme soit adjointe à lundi prochain
à dix heures de l'avant midi pour faire faire affaire
de manutention

Adopté unanimement.

Augmenté 8.7.

Charles Martin Main

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottawa } Municpalité du Canton Joly.
) Je Joseph Bailliu, ayant été dément
 nommé Conseiller de la Municipalité
 du Canton Joly, fais serment que je
 renflirai bien et fidèlement les devoirs
 de ma charge si cela au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité.
 Ainsi que Dieu m'aït en aide.
 Assermenté devant moi
 à L'Isle e d'escoufleur le ¹⁰
 d'Octobre mil neuf cent six. } Joseph Bailliu
 J. P. signature. ^{sa}
 J. P. signature. ^{scellé} his

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottawa } Municpalité du Canton Joly.
 8 Oct 1906
 A une session spéciale du Conseil Municipal
 du Canton Joly conformément à une
 ordonnance, tenue le huitième jour d'Octobre
 mil neuf cent six, conformément aux dispo-
 sitions des Codes Municipaux de la Province de
 Québec à laquelle session sont présents M.
 le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers
 Germain Valiquette; J. B. Bedard, Jas. Bailliu,
 Jules Brassard, formant un quorum
 sans la présence de M. le Maire.
 Il est statué et ordonné et ce conseil statué
 et ordonné par résolutions comme suit:
 Premièrement par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondement par M. le Conseiller Germain Valiquette
 lequel 1906
 Que le conflit de M. Emery Godard au montant
 de \$2.00 soit accepté et lui soit payé pour
 les intérêts de la Mairie Poubelle 149

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Bedellette,
 Secondé par M. le Conseiller Jérôme Valiquette
 Qu la lecture du Procès verbal verbalement
 la Maule Brassard N° 2 et les chemins de
 front du Ray I soit renvoyé à la séance
 prochaine du Conseil attendu que le Bureau
 spécial n'est pas présent, et qu'avis soit
 donné de nouveau aux intéressés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller J. B. Bedellette
 que M. Louis Valiquette soit nommé inspecteur
 de voirie en remplacement de Jérôme Valiquette
 démissionnaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jérôme Valiquette
 Secondé par M. le Conseiller Joseph Brûlé
 que M. l'inspecteur de voirie Gustave Brûlé
 soit autorisé de faire faire les travaux du chemin
 de front de M. Émile Beauchaine, suivant le
 procès-verbal.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller ~~Jérôme Valiquette~~
 Secondé par M. le Conseiller Joseph Brûlé
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jérôme Valiquette S.T.

Charles Martin Marie

X

M. Thomas Labanté	12 Janvier	1903
M. Jules Brassard	" "	"
M. Charles Martin	12 Janvier	1903
M. Joseph Baurin	" "	1903
	14 Janvier	1903
	" "	"

Mouvement du Caillan Galy -

13 Decembre 1906 A une session spéciale du conseil Municipal du Caillan Galy tenue à la salle ardennaise des sessions, à la 1^{re} évidence janvier de Decembre mil neuf cent seize à deux heures de l. avant midi; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session ille sont presents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Germain Valiquette il, J. B. Beaulotte, Jean Vallée, Pierre Dauphin ^{Jules Bélanger} sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonne et ce conseil statué et ordonne par résolutions communes suit: Attendu que M. le Maire déclare receu ^{eu} une lettre réclamant le montant de \$156.00 due au Gouvernement pour les haberes de fard et gares.

Professe par M. le Conseiller Pierre Dauphin ^{ses} Secrétaire par M. le Conseiller Jean Vallée que M. le Secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire au Gouvernement pour demander un compte détaillé, afin de connaître le montant qui est due par la Corporation du village de Labelle.

Adopté unanimement.

opér.
line

Proposé par M. le Conseiller J. Brassard
 Secondé par M. le Conseiller J. Vallée
 Que M. le Secrétaire-Tresorier soit autorisé
 à faire vendre par le Conseil de Comté Varin
 les lots sur lesquels les taxes ne sont pas
 payées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. Brassard
 Secondé par M. le Conseiller P. Dauphin
 que M. Etienne Mellyaura soit nommé
 inspecteur de voirie en remplacement
 de M. Radegonde Nantel et que le dit
 inspecteur de voirie M. E. Mellyaura
 soit notifié.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Bedellette
 Secondé par M. le Conseiller J. Brassard
 que M. Charles Martin soit nommé
 président et éluitaire qui aura lieu le
 14 Janvier 1907

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller P. Dauphin
 Secondé par M. le Conseiller J. Valiquette
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Officier mandat S.T.

Charles Martin Maire

X